Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS
Société par Actions Simplifiée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

FONDATION DES HOSPICES CIVILS DE LYON

3 quai des Célestins
69002 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2024

FORT Pierre-Emmanuel
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
I.E.S.E.G.
D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

FONDATION HOSPICES CIVILS DE LYON
3 quai des Célestins
69000 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Hospices Civils de Lyon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous portons à votre connaissance :

- La note « Règles et Méthodes comptables » en pages 7 et suivantes de l'annexe qui précise les principes appliqués pour l'établissement des présents comptes annuels ;

- La note « Faits Caractéristiques » en page 10 « Autres produits non liés à la générosité du public » qui précise le traitement comptable de la dévolution de la Fondation Centaure ;
- Ainsi que la note « Le compte d'emploi des ressources » en page 21 de l'annexe précisant la méthode retenue pour l'établissement du compte d'emploi des ressources.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Fondation décrites dans l'annexe concernant notamment :

- Le traitement des libéralités et de la dévolution de patrimoine,
- L'évaluation des engagements hors bilan,
- L'évaluation des fonds dédiés et des projets « à payer » sur la base des éléments disponibles à ce jour et des délibérations du conseil d'administration de votre Fondation,
- L'établissement du compte de résultat par origine et par destination et du compte d'emploi des ressources,
- Et, le traitement comptable des placements.

Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS, le 12 juin 2025
François-Xavier FORT
Directeur Général

SAS FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	13 928	13 928		4 239
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	53 728		53 728	53 728
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	**67 656**	**13 928**	**53 728**	**57 967**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	29 190		29 190	31 829
Divers				
Valeurs mobilières de placement	5 772 285		5 772 285	2 646 058
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 765 372		3 765 372	5 247 398
Charges constatées d'avance	7 262		7 262	8 553
Total II	**9 574 109**		**9 574 109**	**7 933 838**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**9 641 764**	**13 928**	**9 627 837**	**7 991 805**

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**1 500 000**	**1 500 000**
Première situation nette établie		
Fonds statutaires	1 500 000	1 500 000
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 545 478	1 586 872
Excédent ou déficit de l'exercice	**-351 589**	**-41 394**
Situation nette (sous-total)	**2 693 889**	**3 045 478**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	**2 693 889**	**3 045 478**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	4 334 246	2 623 430
Total II	**4 334 246**	**2 623 430**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 987	76 726
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	79 279	69 957
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 432 435	2 176 214
Produits constatés d'avance		
Total IV	**2 599 701**	**2 322 897**
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**9 627 837**	**7 991 805**

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations						
Ventes de biens et de services						
Ventes de biens						
Ventes de prestations services						
Produits de tiers financeurs	**3 837 143**		**2 447 000**		**1 390 143**	**56,81**
Concours publics et subventions d'exploitation	310 000	11,89	310 000	14,43		
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom						
Ressources liées à la générosité du public	2 296 444	88,11	1 839 045	85,57	457 399	24,87
Contributions financières	1 230 699	47,22	297 955	13,86	932 744	313,05
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de ch						
Utilisation des fonds dédiés	639 845	24,55	1 090 599	50,75	-450 754	-41,33
Autres produits	128		138	0,01	-10	-7,27
Total I	**4 477 117**	**171,77**	**3 537 738**	**164,62**	**939 379**	**26,55**
CHARGESD'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	518 948	19,91	429 095	19,97	89 853	20,94
Aides financières	1 872 752	71,85	1 873 735	87,19	-984	-0,05
Impôts, taxes et versements assimilés	987	0,04			987	
Salaires et traitements	202 491	7,77	175 230	8,15	27 262	15,56
Charges sociales	103 723	3,98	92 366	4,30	11 357	12,30
Dotations aux amortissements et aux dépréciati	4 239	0,16	4 642	0,22	-403	-8,69
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	2 350 661	90,19	1 184 806	55,13	1 165 856	98,40
Autres charges	2 449	0,09	18 950	0,88	-16 501	-87,08
Total II	**5 056 250**	**193,99**	**3 778 824**	**175,84**	**1 277 427**	**33,80**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-579 133**	**-22,22**	**-241 086**	**-11,22**	**-338 048**	**140,22**
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti						
Autres intérêts et produits assimilées	88 217	3,38	43 987	2,05	44 230	100,55
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de						
Différences positives de change						
Produits nets / cessions de valeurs mob. de pla	472	0,02			472	
Total III	**88 688**	**3,40**	**43 987**	**2,05**	**44 702**	**101,63**
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et provi						
Intérêts et charges assililées						
Différences négatives de change						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla			68 550	3,19	-68 550	-100,00
Total IV			**68 550**	**3,19**	**-68 550**	**-100,00**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**88 688**	**3,40**	**-24 563**	**-1,14**	**113 252**	**-461,06**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I- I	**-490 445**	**-18,82**	**-265 649**	**-12,36**	**-224 796**	**84,62**
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	139 112	5,34	233 423	10,86	-94 310	-40,40
Sur opérations en capital			315 000	14,66	-315 000	-100,00
Reprises provisions, dép., et transferts de charg						
Total V	**139 112**	**5,34**	**548 423**	**25,52**	**-409 310**	**-74,63**

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion	256	0,01	1 647	0,08	-1 391	-84,45
Sur opérations en capital			322 520	15,01	-322 520	-100,00
Dot. amortissements, aux dépréciations et provi						
Total VI	**256**	**0,01**	**324 167**	**15,08**	**-323 911**	**-99,92**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**138 856**	**5,33**	**224 256**	**10,44**	**-85 399**	**-38,08**
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	**4 704 918**	**180,51**	**4 130 147**	**192,19**	**574 771**	**13,92**
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI	**5 056 506**	**194,00**	**4 171 541**	**194,11**	**884 966**	**21,21**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-351 589**	**-13,49**	**-41 394**	**-1,93**	**-310 195**	**749,38**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
Dons en nature	62 322		20 308		42 015	206,89
Prestations en nature	15 024		13 974		1 050	7,51
Bénévolat						
TOTAL	**77 346**		**34 282**		**43 064**	**125,62**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	62 322		20 308		42 015	206,89
Prestations en nature	15 024		13 974		1 050	7,51
Personnel bénévole						
TOTAL	**77 346**		**34 282**		**43 064**	**125,62**

FONDATION HCL 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDATION HCL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 9 627 837 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 351 589 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2025 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

La Fondation Hospices Civils de Lyon a pour but de promouvoir, de soutenir et de réaliser toutes actions en matière de santé publique, en faveur des patients pris en charge par les établissements de santé des Hospices Civils de Lyon ou en lien avec leurs équipes.

Dans ce cadre, la Fondation a pour vocation d'agir selon les trois axes prioritaires suivants :
Améliorer l'accueil et le confort à l'hôpital,
Accélérer les projets de recherche et l'innovation en santé,
Accompagner les malades et leurs proches au-delà des traitements.

Les moyens d'action de la Fondation consistent en :
Collecter, par tous moyens et auprès de tous partenaires, les fonds privés nécessaires à la mise en œuvre d'actions entrant dans l'objet de la Fondation, notamment par voie d'appel public à la générosité,
Organiser et soutenir toutes manifestations et campagnes d'information, toutes publications d'articles et d'ouvrages et animer un site internet destinés à l'information du public et des professionnels de la santé,
Financer, acquérir, gérer et mettre à disposition des biens mobiliers et immobiliers qui contribuent à la réalisation de son objet,
Promouvoir, soutenir et participer à des initiatives et actions portées par des organismes privés ou publics en relation avec l'objet de la Fondation.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général et plus spécifiquement au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Fonds dédiés

La collecte des ressources est utilisée par le Conseil d'Administration lors du vote de soutien à des missions sociales. Ces montants votés sont alors inscrits dans un compte 419100 de "projets à verser".
La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés sur ressources issues de la générosité publique », en contrepartie d'un compte de passif « Fonds dédiés sur dons ou legs affectés ».

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produit des exercices futurs en « Utilisations des fonds dédiés sur ressources issues de la générosité publique » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.
La partie des ressources provenant de legs ou de donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés». Ces sommes seront rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

Traitement des legs, donations et assurances-vie

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).

A compter du 1er janvier 2021, le règlement ANC n°2018-06 apporte des changements notoires dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux différents évènements des libéralités.

Les assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire sont comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

Les biens reçus par legs, donations ou assurance-vie sont comptabilisés en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie de la Fondation et notamment de sa dotation initiale, des contrats de capitalisation ont été souscrits, pour un montant global de 5.6 millions d'euros le capital étant garanti à échéance.

Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :
- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes,
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état,
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Elles sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :
- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Conventions de Mécénat

Plusieurs opérations de mécénat ont été contractualisées courant 2024 mais dont les effets financiers seront principalement visibles en 2025. Ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation en produit à recevoir au 31/12/2024 :

* En juin 2024, une convention a été signée entre la Fondation HCL et APICIL Prévoyance. Cette convention prévoit une enveloppe de 44 888,81 €, visant à favoriser l'accueil des patients pris en charge par les HCL ou en lien avec les équipes soignantes. Les fonds seront perçus en mars 2025.

* En mai 2024, une convention a été signée entre la Fondation HCL et la Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Rhône-Alpes. Cette convention prévoit une enveloppe de 45 391 €. Ce financement entre dans le cadre de l'investissement et de l'aménagement de l'accueil des femmes victimes de violences à la Maison des Femmes. Les fonds seront perçus en mars 2025.

* En décembre 2024, une convention de financement a été signée entre la Fondation HCL et le Fonds de dotation Dentressangle Solidarité. Cette convention prévoit une enveloppe de financement de 200 000 €, dont 100 000 € ont déjà été versés au profit de la Fondation HCL avant le 31/12/2024. Le solde sera versé en 2025.

* En septembre 2024, une convention de financement a été signée entre la Fondation HCL et le groupe Malakoff Humanis Innovation Santé Solidarité. Cette convention prévoit une enveloppe de financement de 150 000 €, dont 50 000 € ont déjà été versés au profit de la Fondation HCL avant le 31/12/2024. Le solde, sous conditions, sera en principe versé en deux fois (50 000 € chacun) au cours de l'année 2025.

* En novembre 2024, une convention a été signée entre la Fondation HCL et le Rotary Lyon Porte des Alpes. Cette convention prévoit une enveloppe de 105 000 €, visant à l'amélioration de l'accueil et du confort des malades, ainsi qu'au soutien à la recherche médicale. Les fonds seront perçus en trois versements au cours de l'année 2025.

Autres Produits non liés à la générosité du publique

Les autres produits non liés à la générosité du publique pour 1 319 772 euros, proviennent d'un boni de liquidation. La fondation HCL s'est engagée à n'utiliser que les fonds reçus dans le cadre des projets de la Fondation Centaure et non à reprendre l'activité. Dans ce contexte il n'existe pas de contrepartie permettant la qualification de ces fonds comme des apports.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 928			13 928
Immobilisations incorporelles	**13 928**			**13 928**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	53 728			53 728
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**53 728**			**53 728**
ACTIF IMMOBILISE	**67 656**			**67 656**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 688	4 239		13 928
Immobilisations incorporelles	**9 688**	**4 239**		**13 928**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	**9 688**	**4 239**		**13 928**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 36 452 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	29 190	29 190	
Charges constatées d'avance	7 262	7 262	
Total	**36 452**	**36 452**	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Le poste "débiteurs divers" s'établit a 25 000 € et est principalement composé de produits à recevoir dont:
- 5 000 € en lien avec une convention de mécénat signée avec la mutuelle verte le 19 juin 2019 pour le projet exosquelette. L'objectif de cette convention étant le financement de la formation et de l'aménagement d'une chambre pour 10 000 € dont 5 000 € ne seront versés que lors du début des travaux en 2021. Il est prévu une condition résolutoire sur les 5 000 € restant, si les travaux n'ont toujours pas débuté dans 3 ans,

• 20 000 € en lien avec la convention de mécénat signée avec Apicil AGIRC-ARCO en date du 1er décembre 2022. Le mécène s'est engagé à verser à la Fondation cette somme afin de financer un jardin de déambulation sécurisé pour les patients atteints de maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée, hospitalisés au sein de l'unité cognitivo--comportementale et de l'unité d'hébergement renforcé de l'hôpital des Charpennes à Villeurbanne.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	*Dont générosité du public*	Montant	Dont générosité du public	Montant	*Dont générosité du public*	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 500 000							1 500 000
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Ecarts de réévaluation	-							-
Réserves								-
Report à nouveau	1 586 872	- 41 394	- *80 876*					1 545 478
Excédent ou déficit de l'exercice	- 41 394	41 394	*80 876*			351 589	*1 667 122*	- 351 589
Situation nette	**3 045 478**	-	-	-	-	**351 589**	**1 667 122**	**2 693 889**
Fonds propres consomptibles								
Subventions d'investissement								
Provisions règlementées								
= TOTAL	**3 045 478**	-	-	-	-	**351 589**	**1 667 122**	**2 693 889**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 599 701 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 987	87 987		
Dettes fiscales et sociales	79 279	79 279		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 432 435	2 432 435		
Produits constatés d'avance				
Total	**2 599 701**	**2 599 701**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Au 31 décembre 2024, la Fondation présente un passif de 2 432 435 € qui correspond au montant restant à verser sur des projets votés par le conseil d'administration.

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	9 066
Dettes provis. pr congés à payer	38 623
Charges sociales s/congés à payer	23 372
Taxe sur les salaires cap	987
Total	**72 047**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	7 262		
Total	**7 262**		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 4 personnes

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		2	2	2
Employés		2	2	2
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		**4**	**4**	**4**

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Honoraire de certification des comptes : 5 292 euros.

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation						310 000
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						310 000

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		138 856
TOTAL		138 856

Les produits exceptionnels sont principalement composés des annulations de votes de missions sociales décidées par le conseil d'administration.

Autres informations

Donations

Détail des legs, donations et assurances-vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances vie	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	136 372
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	-
SOLDE DE LA RUBRIQUE	**136 372**
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 498 669
SOLDE DE LA RUBRIQUE	**1 498 669**

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

Variation des fonds dédiés	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public							
Projets Généraux	**2 375 998**	1 069 516	631 898		-	**2 813 616**	-
Projets Recherche	21 232		5 387		-	**15 844**	0
Projets Accompagnement	**5 793**	958	2 560		-	**4 190**	0
Projets Confort	**0**	1 926	-		-	**1 926**	0
Legs	**220 408**	1 278 262	-			**1 498 670**	0
Fonds reportés	0					**0**	0
TOTAL	**2 623 430**	**2 350 662**	**639 845**	-	-	**4 334 246**	-

Compte de Résultat par origine et destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 31/12/24		Exercice 31/12/23	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	578 519	578 519	537 171	537 171
- Legs, donations et assurances-vie	136 372	136 372	187 157	187 157
- Mécénat	1 581 553	1 581 553	1 114 717	1 114 717
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	138 856	138 856	846 378	846 378
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 319 772		44 125	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	310 000		310 000	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-		-	
TOTAL	639 845	639 845	1 090 599	1 090 599
CHARGES PAR DESTINATION	4 704 918	3 075 146	4 130 147	3 776 022
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 872 752	1 872 752	1 873 735	1 873 735
1.2 Réalisées à l'étranger				-
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				-
				-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	177 600	177 600	118 433	118 433
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	651 254	341 254	989 924	679 924
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	4 239		4 642	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 350 661	2 350 661	1 184 806	1 184 806
TOTAL	5 056 506	4 742 267	4 171 541	3 856 898
EXCEDENT OU DEFICIT	-351 589	-1 667 122	-41 394	-80 876

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 31/12/24		Exercice 31/12/23	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature	15 024	15 024	13 974	13 974
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	62 322	62 322	20 308	20 308
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	77 346	77 346	34 282	34 282
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger	- 77 346	- 77 346	- 34 282	- 34 282
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	- 77 346	- 77 346	- 34 282	- 34 282

Compte d'emploi annuel des ressources (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 31/12/24	Exercice 31/12/23	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 31/12/24	Exercice 31/12/23
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 – MISSIONS SOCIALES	**1 872 752**	**1 873 735**	**1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**	**2 435 300**	**2 685 423**
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 872 752	1 873 735	- Dons manuels	578 519	537 171
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	- Legs, donations et assurances-vie	136 372	187 157
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	1 581 553	1 114 717
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	138 856	846 377,63
	-	-			
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**177 600**	**118 433**			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	177 600	118 433			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**341 254,42**	**679 924,23**			
TOTAL DES EMPLOIS	**2 391 606**	**2 672 093**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**2 435 300**	**2 685 423**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-		**- 2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**2 350 661**	**1 184 806**	**3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**	**639 845**	**1 090 599**
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-		**0 DERCIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE**	**1 667 122**	**80 875,88**
TOTAL	**4 742 267**	**3 856 898**	**TOTAL**	**4 742 267**	**3 856 898**
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-727 757	- 646 881
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-1 667 122	-80 876
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-2 394 879	-727 757

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 31/12/24	Exercice 31/12/23		Exercice 31/12/24	Exercice 31/12/23
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			**1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger	-77 346	-34 282	Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	- 77 346	13 974
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	**-77 346**	**-34 282**	**TOTAL**	**-77 346**	**13 974**

	Exercice 31/12/24	Exercice 31/12/23
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	**2 623 430**	**2 102 453**
(-) Utilisation	- 639 845	- 1 090 599
(+) Report	2 350 661	1 184 806
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	**4 334 246**	**2 623 430**

Compte d'emploi annuel des ressources (CER)

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) a été établi conformément est établi selon le règlement ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 30 décembre 2018.

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2.

L'établissement du CER suit les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels.

Affectation des ressources aux emplois, spécialement des ressources collectées auprès du public :

Les méthodologies retenues concernant l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emplois au 31 décembre sont les suivantes :
- Les ressources sur lesquelles la Fondation a liberté d'affectation sont identifiées,
- En leur sein, la part des ressources issues de la générosité du public (dons, legs et autres libéralités) et des autres produits accessoires d'exploitation (ventes objets, etc...) est identifiée,
- Des frais de gestion sont, au cas par cas, prélevés sur les collectes affectées et non affectées issues de la générosité du public.

Le conseil d'administration de la Fondation maintient en 2024 la démarche appliquée en 2019. Cette dernière prévoit d'appliquer une retenue de 10% sur l'ensemble des collectes au titre des frais de gestion, de communication et d'accompagnement exposés par la Fondation au titre des projets directement concernés par ces mêmes collectes. Par ailleurs, un taux spécifique de 5 % est appliqué sur la collecte affectée aux services. En ce qui concerne les legs, les frais retenus sont appréciés au cas par cas par le conseil d'administration.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés) estimé en 2020 était égal au solde des fonds propres au 31-12-2019 retranché de la dotation initiale sous déduction des ressources non liées à la générosité publique. Le solde estimé, alors, en début d'exercice, étant négatif, a été remonté pour une valeur nulle.

Définition des missions sociales :

Les missions sociales de la Fondation Hospices Civiles de Lyon sont fixées par les statuts : "La Fondation Hospices Civils de Lyon a pour but de promouvoir, de soutenir et de réaliser toutes actions en matière de santé publique, en faveur des patients pris en charge par les établissements de santé des Hospices Civils de Lyon ou en lien avec leurs équipes. Dans ce cadre, la Fondation a pour vocation d'agir selon les trois axes prioritaires suivants:
- Améliorer l'accueil et le confort des patients à l'hôpital,
- Favoriser le développement de la recherche et de l'innovation en santé,
- Accompagner les malades et leurs proches, y compris sur les conséquences de la maladie."

Toutes les missions sociales de la Fondation sont réalisées en France et sans intermédiaire.

Affectations des frais communs aux Missions Sociales, aux Frais de collectes et aux Frais de structure :
Les emplois ont été affectés selon la méthode du coût direct. Les dépenses non imputables directement sont ventilées en fonction de clés de répartition définies par la direction de la fondation, selon le type de dépenses.

Modèle économique :

Le modèle économique de la Fondation repose exclusivement sur la perception des dons, libéralités ou legs qui sont ensuite utilisés pour le financement de projets présentés par des structures tierces